

A PROPOS D' **IMAGYN**

IMAGYN est une association loi 1901 de patientes et de proches créée en 2014, et agréée par le Ministère des Solidarités et de la Santé.

Depuis sa création, les membres de l'association mobilisent toute leur énergie pour donner de la visibilité aux cancers gynécologiques (cancer de l'ovaire, cancer du col de l'utérus, cancer de l'endomètre,...) méconnus et tabous qui concernent plus de 17 000 femmes par an.

INFORMATION ET SENSIBILISATION

Nous participons et organisons des campagnes de sensibilisation, de prévention et de dépistage et également des événements ciblés sur tout le territoire national («Septembre Turquoise», «Cancer Pride», Journée mondiale contre le cancer de l'ovaire, GO Day,...) Nous tenons des stands d'informations dans les hôpitaux, les forums, les mairies et distribuons des documents pédagogiques (cartes postales, plaquettes informatives, affiches, livrets...)

SOUTIEN ET PARTAGE

Pour rester au plus près de celles et ceux qui ont des questions ou qui ont besoin d'aide, nous avons mis en place des actions de proximité :

- les Cafés IMAGYN organisés en présentiel aux 4 coins de la France ainsi qu'en visio,
- IMAGYN Ecoute avec des lignes téléphoniques dédiées du lundi au samedi,
- Yoga IMAGYN avec des séances bimensuelles pour nos adhérentes (certificat médical obligatoire)
- 3 Consultations gratuites pour les adhérentes d'une psychologue ainsi que d'un onco-sexologue.

PROXIMITÉ

De plus, un réseau d'une quinzaine d'antennes régionales pilotées par des patientes référentes bénévoles réparties sur tout le territoire national et même hors de la métropole (consulter le site internet IMAGYN.org) a été mis en place pour créer du lien, échanger des informations, partager nos expériences et organiser des rencontres entre patientes d'une même région.



Le but de l'antenne régionale est d'accompagner la patiente pour lui apporter du soutien, du réconfort pendant et après la maladie et d'être au plus près des équipes soignantes locales.

LES CANCERS GYNÉCOLOGIQUES, ÇA EXISTE ! PARLEZ-EN À UN SPECIALISTE.



CONTACTS :

imagyn.asso@gmail.com

WWW.IMAGYN.ORG

édition juin 2024

IMAGYN
Association loi du 1er Juillet 1901 -
JO du 31/5/2014
Agrément Ministère des Solidarités et de la
Santé - JO du 25/01/2019 renouvellement -
JO du 29/11/2023
N° Waldec : W751224669 -
N° Agrément : N2018AG0054 -
N2023RN0049
5, rue Perrée 75003 Paris



IMAGYN

Initiative des Malades Atteintes
de cancers Gynécologiques

Information Recherche Partage Sensibilisation Soutien

L'AUTO-PRELEVEMENT VAGINAL POUR TEST HPV (PAPILLOMAVIRUS HUMAIN)

UNE AIDE AU DÉPISTAGE DU
CANCER DU COL DE L'UTERUS

POUR QUI ?

L'auto-prélèvement est indiqué pour les 40% de femmes de 30 à 65 ans qui n'ont pas de dépistage régulier du cancer du col de l'utérus. Conformément au référentiel national de la Haute Autorité de Santé (HAS) et de l'INCa d'avril 2022, ce dépistage est préconisé :

- tous les 5 ans si le test est négatif,
- après plusieurs invitations au dépistage organisé sans réponse.

Actuellement, le kit d'auto-prélèvement vaginal (APV) est disponible dans les laboratoires d'analyses médicales des grandes villes sur ordonnance du médecin ou d'une sage-femme.

LE DEPISTAGE ORGANISÉ DU CANCER DU COL DE L'UTÉRUS :

La technique du dépistage varie selon l'âge de la femme, qu'elle soit vaccinée ou non :

- Par frottis cytologique du col entre 25 et 29 ans
- Par test HPV de 30 à 65 ans suivi d'un frottis cytologique uniquement si test positif. Ce test HPV peut être réalisé par auto-prélèvement contrairement au frottis.

QUELS SONT LES CHIFFRES CONCERNANT LE CANCER DU COL EN FRANCE ?

- 3 160 nouveaux cas de cancer du col utérin par an
- 35 000 lésions précancéreuses ou cancéreuses du col de l'utérus dépistées par an
- 1 100 décès évitables par an.

Référentiel national de l'INCa : Dépistage du cancer du col de l'utérus – cadre et modalités de recours aux auto-prélèvements vaginaux (mai 2022)

Dr Jean Luc MERGUI Newsletter Gynéco Online (mai 2022)

C'EST QUOI L'AUTO-PRELEVEMENT ?

C'est un examen, très simple et parfaitement indolore, exécuté par la femme elle-même, en position debout comme pour la mise en place d'un tampon. Le kit comporte une petite brosse qui balaye par de petites rotations le vagin et en partie le col. Ensuite, la femme retourne le matériel au laboratoire d'analyses qui effectuera le test HPV après un contrôle cellulaire afin de valider la qualité de l'auto-prélèvement.

Remarque ; l'APV ne doit pas être réalisé pendant les règles, ou pendant une infection vaginale ou pendant un traitement local ou en cas de frottis anormaux. Il est contre-indiqué en cas de grossesse.

POURQUOI UN AUTO-PRELEVEMENT VAGINAL ?

Pour les femmes :

- Qui ne répondent pas aux invitations du dépistage organisé.
- Eloignées des structures de soins ou situées dans un désert médical.
- Redoutant les examens gynécologiques (crainte du spéculum)
- N'ayant pas reçu les bonnes informations sur le dépistage du cancer du col.
- Handicapées dont la mobilité est réduite

L'AUTO-PRELEVEMENT EST-IL FIABLE ?

OUI, l'APV est fiable ! Plusieurs études* révèlent une bonne sensibilité des auto-prélèvements. Ils peuvent dépister des lésions précancéreuses avec une précision quasi identique à un prélèvement réalisé par un professionnel de santé (médecin généraliste, sage-femme, laboratoire, gynécologue).

Ce type de lésion peut régresser spontanément, cependant, certaines lésions peuvent progresser vers un cancer du col de l'utérus d'où l'importance du dépistage.

QUE FAIRE SI L'AUTO-PRELEVEMENT EST NEGATIF ?

S'il n'y pas de papillomavirus humain présent, il convient de faire un nouveau test HPV 5 ans plus tard soit lors d'une consultation, soit par un auto-prélèvement vaginal à domicile.

QUE FAIRE SI L'AUTO-PRELEVEMENT EST POSITIF ?

Il y a donc une infection génitale liée aux papillomavirus humain (HPV) mais ceci n'est pas forcément inquiétant. L'important est de l'avoir dépistée pour éventuellement mettre en place un traitement ou une surveillance plus accrue.

Un frottis cervico-vaginal sous spéculum (cytologie) doit être nécessairement réalisé en cabinet médical ou en laboratoire, le résultat peut être :

- Soit frottis normal= test HPV dans un an pour un contrôle systématique
- Soit frottis anormal avec cellules précancéreuses= coloscopie (examen plus approfondi du col de l'utérus sous loupe binoculaire).

Le cancer du col de l'utérus est un cancer EVITABLE grâce à la vaccination au dépistage organisé. La vaccination des filles et des garçons permet aussi d'éviter 5 autres cancers HPV induits : vulve, vagin, pénis, anus et oropharynx.

Malheureusement en 2024, il n'y a pas de dépistage possible pour ces autres cancers HPV induits et le dépistage du col de l'utérus n'est pas suffisamment répandu contrairement à d'autres pays européens.

La généralisation des auto-prélèvements vaginaux permettrait d'augmenter le nombre de femmes dépistées en France et de faire diminuer le nombre de lésions précancéreuses et donc de cancers du col utérin.